CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire
M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,
M. DENIS Jason, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie,

Absents excusés :
M. BASECQ Samuel ayant donné procuration à Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,
Mme DELORME Manon ayant donné procuration à Mme Régine REZEAU, Maire
Mme LANGLOIS Barbara ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire
Mme BILLY Justine ayant donné procuration à Mme Cindy REZEAU
M. LABARRE Thomas ayant donné procuration à M. Alain DAGUET,
M. BARILLET Gaby ayant donné procuration à M. Alain DAGUET
M. RAGUIN Charles, M.CHOLLET Yohan

Date de convocation : 29 juin 2022
Date d'affichage : 29 juin 2022

Mme Dominique CATHELIN, a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 7 juin 2022

1. Skate-Park : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
2. Révision des tarifs communaux
3. Décision Modificative n°2
4. Admission en non-valeur
5. Projet implantation Pylône Telecom : signature d'un accord de principe

Décisions du Maire :
Décisions négatives relatives au droit de préemption

Questions et informations diverses

Observation sur le Procès-verbal du 7 juin 2022 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

◈◈◈

Considérant que la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire rétablit jusqu'au 31 juillet 2022 les règles dérogatoires encadrant les réunions des organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements ; le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque membre du conseil municipal peut disposer de deux procurations.

N° 2022-06-01 : **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Considérant le regroupement des régies gîte, salles communales, photocopies- télécopies et cartes postales, camping, et garderie au 1er juillet 2022 ;
Considérant le nouveau calendrier établi par Gîte de France pour l'année 2023 à compter du 7 janvier.
Considérant la hausse du coût des énergies sur les bâtiments communaux,
Considérant que les locaux mis à disposition disposent d'une couverture WIFI depuis cette année,

Madame le Maire propose de réévaluer et de fixer les tarifs communaux de l'ensemble des services à compter du 1er janvier 2023.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
FIXE les tarifs suivants du gîte à compter du 7 janvier 2023
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention option tranquillité avec gîte de France jointe en annexe et l'avenant annuel en vigueur qui fixe la commission retenue par Gîte de France à 18%.
ACCEPTE de modifier le règlement du gîte tel qui sera joint à la présente délibération.
FIXE les tarifs location des Salles polyvalentes à compter du 1er janvier 2023
DECIDE que pour les contrats gîte et salles polyvalentes 2023 signés avant le 1er juillet 2022, les tarifs 2022 seront appliqués
FIXE les tarifs garderie, camping-car, photocopies et cartes postales, bibliothèque et cimetière comme suit à compter de ce jour.

GITE RELAIS DES JONQUILLES

Saison	**Tarif semaine**	**Tarif Week-end**
	Caution 500€	Caution 300€
SAISON JAUNE	580 €	535 €
SAISON MAUVE	580 €	535 €
SAISON ROSE	800 €	535 €
SAISON VERTE	683 €	535 €
SAISON ROUGE	929 €	696 €
SAISON BORDEAUX	1 052 €	696 €
SAISON ORANGE	800 €	535 €
SAISON VIOLETTE	1052 €	535 €

Pour les courts séjours gîte complet autres que les week-ends, (arrivées du lundi au dimanche hors juillet/août) les tarifs sont les suivants :

2 nuits	80 % du tarif semaine
3 nuits	95% du tarif semaine
4 nuits	100 % du tarif semaine
5 nuits	100 % du tarif semaine
6 nuits	100 % du tarif semaine

- 20 € la nuitée par personne. Caution : 200€
- 246 € la nuitée gîte complet. Caution : 200€
- Forfait ménage : 86€
- Location linge par lit (Drap housse, Drap plat et taie d'oreiller) : 7 €
- Location linge de toilette par personne : (serviette et drap de bain) : 6 €
- Location Vélos électriques : Forfait journée 15 €

SALLES POLYVALENTES

TARIFS "HABITANTS DANS LA COMMUNE"

GRANDE SALLE	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
1 jour	208.33 €	41.67	250.00 €
2 jours	342.50 €	68.50	411.00 €
PETITE SALLE			
1 jour	134.17 €	26.83 €	161.00 €
2 jours	251.67 €	50.33 €	302.00 €
Forfait Week-end (les 2 salles)	401.67 €	80.33 €	482.00 €

TARIFS HORS COMMUNES

GRANDE SALLE	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
1 jour	235.00 €	47.00 €	282.00 €
2 jours	380.00 €	76.00 €	456.00 €
PETITE SALLE			
1 jour	155.00 €	31.00 €	186.00 €
2 jours	270.83 €	54.17 €	325.00 €
Forfait Week-end (les 2 salles)	445.83 €	89.17 €	535.00 €

TARIFS COMMUNS

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Grande Salle Demi-journée (réunion)	26.67 €	5.33 €	32.00 €
Grande Salle Journée (réunion)	53.33 €	10.67 €	64.00 €
Petite Salle ou mairie Demi-journée (réunion)	12.50 €	2.50 €	15.00 €
Petite Salle ou mairie journée (réunion)	25.00 €	5.00 €	30.00 €
Jardin du Presbytère (tarif inclus dans le tarif location de salles)	50.00 €	10.00 €	60.00 €
SONO	60.00 €	12.00 €	72.00 €
COULISSES	48.33 €	9.67 €	58.00 €
PRATICABLES	41.67 €	8.33 €	50.00 €

Réduction de 10%, sur les tarifs forfait week-end deux salles (habitants dans la commune ou hors commune) aux personnes louant les deux salles communales et le gîte sur la même période

GARDERIE

FORFAIT MATIN ou SOIR 24 €/enfant/mois
FORFAIT MATIN et SOIR 37,50 €/enfant/mois
Présence Occasionnelle : 2,20€ par demi-journée (carnet de 5 tickets) soit 11€ le carnet

AIRE DE CAMPING CAR

Tarif hors Taxe de Séjour

	Moins de 5 heures	Plus de 5heures	
		Basse saison du 16/09 au 14/06	Haute saison du 15/06 au 15/09
Tarif € TTC	5,50€	10€/ 24h	11,50€/ 24h

Les sanitaires sont ouverts du 01/04 au 31/10

PHOTOCOPIES ET CARTES POSTALES

Format A4 Noir	0.20 €
Format A3 Noir	0.40 €
Format A4 Couleur	0.40 €
Format A3 Couleur	0.80 €
Format A4 couleur tarif association	0.10 €
Format A3 couleur tarif association	0.20 €
Carte Postale :	1.00 €

BIBLIOTHEQUE

Cotisations annuelles :

Adulte	5 € par personne Enfant
Enfant mineur famille	2,50 € pour le 1er enfant et 1,00€ à partir du deuxième enfant de la

CIMETIERE

	15 ans	30 ans	50 ans
CIMETIÈRE			
Concessions		102,50€ le m² *soit 344,40 € pour une concession de 2,40 m de long sur 1,40m de large par exemple (superficie total= 3.36m²)*	171,00 € le m² *soit 574.56 € pour une concession de 2,40 m de long sur 1,40m de large par exemple (superficie total= 3.36m²)*
ESPACE CINERAIRE			
Concessions Columbarium	275 €	375 €	
Gravure	7 € le caractère		
Concessions Cavurnes en sous-sol	100 €	150 €	
Droit de dispersion au jardin du souvenir	Gratuit		

N° 2022-06-02 : **DECISION MODIFICATIVE N°2**

Madame le Maire indique que l'achat de fourniture nécessaire à la réalisation des travaux en régie sur l'aire de camping doit être comptabilisé dans un premier temps en fonctionnement, puis réintégré en investissement par une écriture d'ordre budgétaire.

En outre, comme déjà évoqué, et annoncé lors du vote du budget, le prestataire BERGER LEVRAULT, fournisseur des logiciels métiers comptabilité, état-civil… a omis d'émettre les factures de 2019 à 2022. Un rattrapage a été réalisé sur l'année 2022.
Cependant, l'entreprise vient d'émettre une nouvelle facture pour l'année 2022-2023 payable en 2022. Par conséquent, la somme prévue au budget n'est plus suffisante.

Enfin, concernant la fresque du château, la commune a voté une participation à hauteur de 2500 €, cependant la dépense ne peut pas être une dépense d'investissement, elle doit être considérée comme une subvention de fonctionnement versée aux associations et autres personnes de droit privé. Aussi, il conviendrait d'ajouter la somme de 2500€ à l'article 65748 de la section de fonctionnement.

Par conséquent Madame le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget communal.

Investissement :

Opération 105

Dépense- Article 21318 :	*- 600€*
Dépense- Article 2051 :	*+600€*

Opération 171

Dépense- Article 2138 :	*-12 050 €*
Dépense- chapitre 040 – Art 2138	*+12 050 €*

Fonctionnement :

Recette- Chapitre 75 article 752 :	*+2500 €*
Dépense- Chapitre 011 article 65748 :	*+2500€*
Dépense- Chapitre 011 article 6068 :	*+6000€*
Dépense- Chapitre 011 article 60633 :	*+4000€*
Dépense- Chapitre 011 article 61351 :	*+2050€*
Recette- Chapitre 042 - Art 722	*+12 050€*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
ACCEPTE les décisions modificatives ci-dessus au budget principal :

N° 2022-06-03 : **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Madame la Comptable publique, a transmis la liste des titres de recettes pour lesquels elle n'a pu procéder au recouvrement. Celles-ci s'élèvent à : 1 966,79 €

Le conseil municipal,
Vu la demande présentée par Madame la Comptable Publique,
Après avoir pris connaissance des listes de titres irrécouvrables,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :
ACCEPTE les demandes d'admission en non-valeur citées ci-dessus.

N° 2022-06-04 : **PROJET IMPLANTATION PYLONE TELECOM : SIGNATURE D'UN ACCORD DE PRINCIPE**

Madame le Maire indique que la société TDF développe un projet d'installation de pylône pour améliorer les télécommunications de la LGV et de la commune de Sepmes.

Suite à la rencontre d'un représentant de l'entreprise le 22 juin dernier, il a été proposé d'étudier une implantation sur la parcelle communale ZW9. Les tests radio sont concluants, la parcelle se situe à proximité des réseaux et dispose d'un chemin d'accès. L'entreprise propose l'achat d'une partie de terrain d'une contenance de 200m² pour un montant de 5 000€.

Madame le Maire propose d'émettre un accord de principe.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :
EMET un accord de principe
AUTORISE TDF à effectuer toutes études en vue de vérifier la faisabilité technique, et le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires.

Décisions du Maire :

2022-6-1 : Décisions négatives relatives au droit de préemption :
Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées D200 et D1027 sises 2 rue des Anciens d'AFN.

Questions diverses

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Projet Skate-Park : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
La réunion du 8 juin dernier a permis de cibler le besoin des adolescents à l'initiative du projet. Le skate park, intéressant également pour les associations sportives de roller, devra répondre aux besoins des adhérents débutants et confirmés. Il faut donc ajuster le besoin en équipement. M.DAGUET ajoute qu'il faut également faire un choix sur les matériaux : métal-alu, métal-bois ou métal-béton ; les équipements en métal alu sont plus chers à l'achat mais c'est la solution la plus pérenne avec moins d'entretien.
Madame le maire ajoute qu'il est possible de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024. Le projet peut être subventionné jusqu'à hauteur de 80%. D'autres partenaires peuvent être sollicités

Une demande de subvention pour l'aménagement du site a été déposée par un jeune Sepmois dans le cadre des projets participatifs du conseil départemental.
Mme REZEAU Cindy demande sur quel terrain serait aménagé le Skate Park. M.DAGUET répond qu'il pourrait être installé sur une partie de l'un deux stades de football. La partie la plus éloignée des habitations. Cela implique la remise en état du terrain de football secondaire pour qu'il devienne stade principal.
Madame le Maire précise qu'il faut encore affiner le besoin afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention à partir de septembre 2022 pour des travaux en 2023.

Fresque château d'eau : La fresque intitulée « danse avec les baleines » est terminée. Le travail remarquable de l'artiste Seyb est reconnu sur les réseaux sociaux et beaucoup de curieux viennent admirer l'œuvre sur place. L'inauguration est fixée au samedi 17 septembre 2022 à 10h00, lors des journées du patrimoine.
Madame le Maire propose l'aménagement d'un espace d'accueil entre le château d'eau, le terrain de pétanque et le terrain de tennis.
Madame le maire indique avoir été contactée par une entreprise de Genillé pour la conception d'une réalisation 3D du château d'eau. Cette maquette serait utilisée comme support de présentation par l'entreprise. Madame le Maire a transféré la demande à l'association Pour vos Yeux porteur du projet et à la communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Projet Eolien : Un avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur Les résultats de l'enquête publique sont consultables sur le site internet de la Prefecture d'Indre-et-Loire. Un exemplaire papier est disponible en mairie consultable aux heures d'ouverture. L'avis de la Préfète d'Indre-et-Loire est désormais attendu.

Aménagement de l'aire de camping : Madame le Maire indique qu'il convient de préparer la suite des travaux de l'aire de camping. Une réunion devra prochainement être programmée.

Station d'épuration Mazières : Le service communautaire travaille actuellement sur la réhabilitation de la station d'épuration pour 2023. Les services rappellent l'importance de ne pas jeter de lingettes dans les toilettes. Les grilles sont régulièrement bouchées par ces déchets.

Fleurissement : Le jury du fleurissement passera lundi 11 juillet. Compte-tenu des évolutions climatiques, la commune projette de réhabiliter d'anciennes cuves pour récupérer les eaux de pluies et arroser ainsi les massifs et jardinières.
Le syndicat Rivières Val de Vienne (anciennement syndicat de la Manse étendu) a transmis, dans le cadre du projet climat et territoires, 12 fiches pour agir dans les collectivités locales parmi lesquels figure« la diversification des ressources en eau »

URBANISME ET RURALITE

Projet Aménagement du Centre-Bourg : Atelier n°2 prévue le 13 juillet à 14h00 pour présentation des projets de la famille CHEVALIER en présence de l'Architecte des Bâtiments de France, de la communauté de communes Loches Sud Touraine et le C.A.U.E/ADAC.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Réunion de travail jeudi 7 juillet ayant pour objectif l'organisation de la concertation.

Point de collecte des déchets ménagers : Compte tenu des nouvelles règles de tri, les conteneurs actuels ne sont plus adaptés au besoin des ménages, de plus de nouveaux points ont été identifiés. Madame le Maire propose de prendre rendez-vous avec le service des déchets ménagers pour le mois de septembre.

Val Touraine Habitat : Le Conseil Départemental a annoncé une programmation d'isolation des combles des logements situés rue René Boylesves pour cette année 2022.

Aliénation de chemins ruraux : Madame le maire propose de réunir la commission de travail urbanisme et ruralité pour étudier la rétrocession de chemins ruraux. Une nouvelle demande a été formulée par un propriétaire riverain, seul utilisateur du chemin concerné.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Journées du patrimoine : Plusieurs animations sont prévues le samedi 17 et dimanche 18 septembre à l'occasion des journées du patrimoine. L'association Touraine Mémoire 44 a répondu favorablement pour venir à Sepmes présenter du matériel de la seconde guerre mondiale.
Les portes de l'Eglise seront ouvertes, l'équipe paroissiale prépare des flyers pour l'occasion. Il a été convenu avec les membres de l'équipe paroissiale, qu'un nettoyage dû aux dégâts occasionnés par les pigeons sera réalisé par le service technique. Le nettoyage régulier reste de la responsabilité de l'équipe paroissiale.

ENFANCE – JEUNESSE

Remise des Prix : Les élèves de l'école maternelle se sont vus remettre un livre ce mardi 4 juillet offert pas les municipalités du RPI Esves et Manse. L'occasion de fêter la fin de l'année scolaire et féliciter les élèves du travail accompli.

DIVERS

Caravane sportive : Madame le Maire indique que la caravane sportive sera présente du 11 juillet au 13 juillet à Descartes

Horaires d'été de l'Agence Postale : L'agence postale est ouverte du 11 juillet au 28 août 2022 le lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h, le mardi, mercredi et jeudi de 13h à 17h. Les permanences sont assurées par M. Bruno BOUGAULT durant toute cette période estivale.

Agenda :

7 juillet 2022 : Réunion de la Commission Locale d'Action Sociale à 14h30

14 juillet 2022 : programme du 14 juillet :

En matinée :	Randonnées 5 et 10 kms
	Revue des pompiers
A midi :	Verre de l'amitié offert par la municipalité
	Pique-nique « tiré du sac »
	Fouées à volonté sur réservation
Après-midi :	Pour les enfants Jeu en bois
	Chasse aux trésors
	Mini bal du 14 juillet
En soirée :	Pique-nique
	Feu d'artifice dans le parc du château

11 septembre 2022 : Brocante du Comité des Fêtes

17 septembre 2022 : Cross-Course d'obstacles + concert en soirée sur le parking de la mairie organisé par M.CHOLLET

17 et 18 septembre 2022 : journées du patrimoine

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 35

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2022

BARILLET Gaby	
BASECQ Samuel	
BILLY Justine	
CATHELIN Dominique	
CHOLLET Yohan	
DAGUET Alain	
DELORME Manon	
DENIS Jason	
LABARRE Thomas	
LANGLOIS Barbara	
RAGUIN Charles ayant donné procuration à Samuel BASECQ	
REZEAU Cindy	
REZEAU Régine	
VERNAT Virginie	